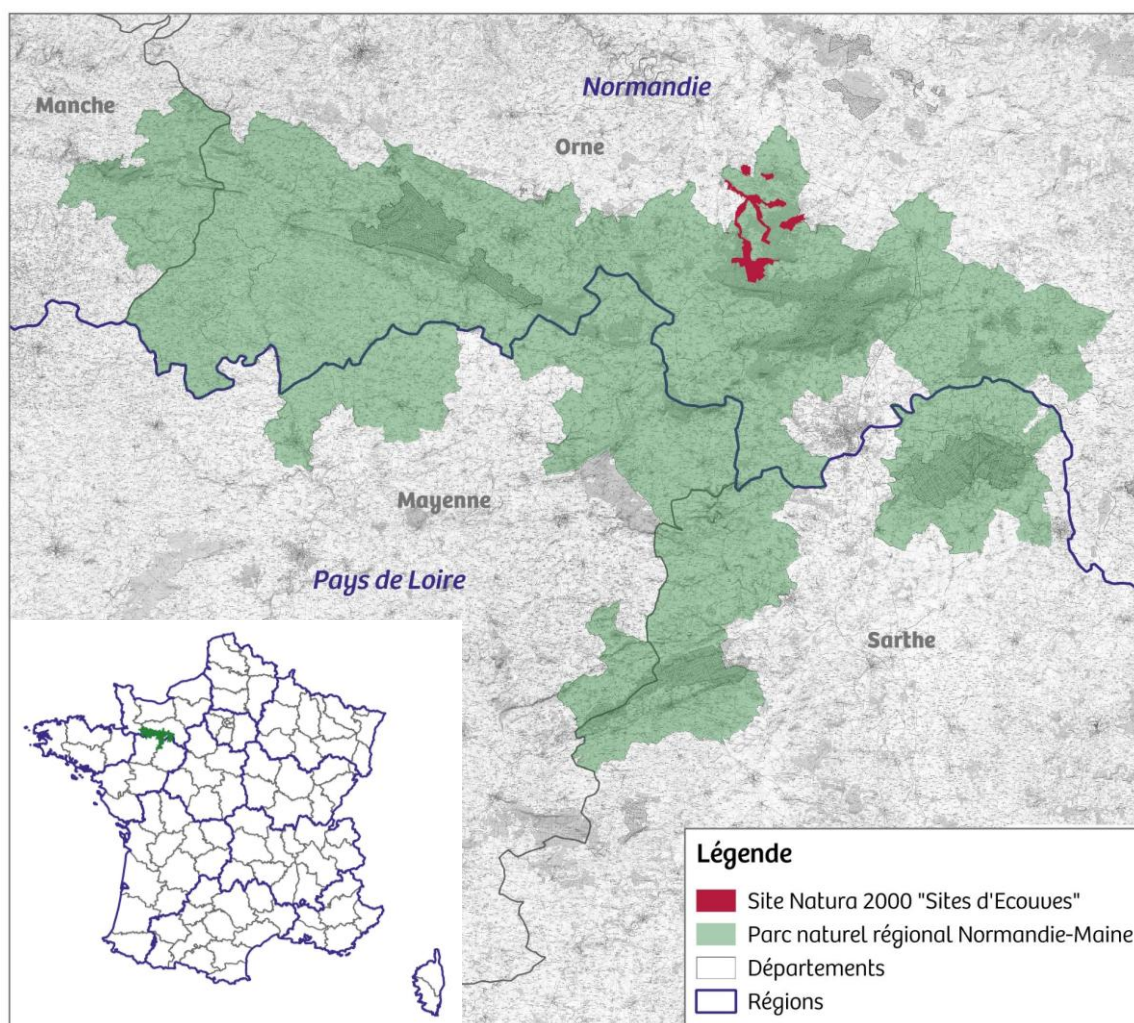


Restauration des zones humides et des milieux naturels des Prés Jean (La Bellière)



I. Contexte

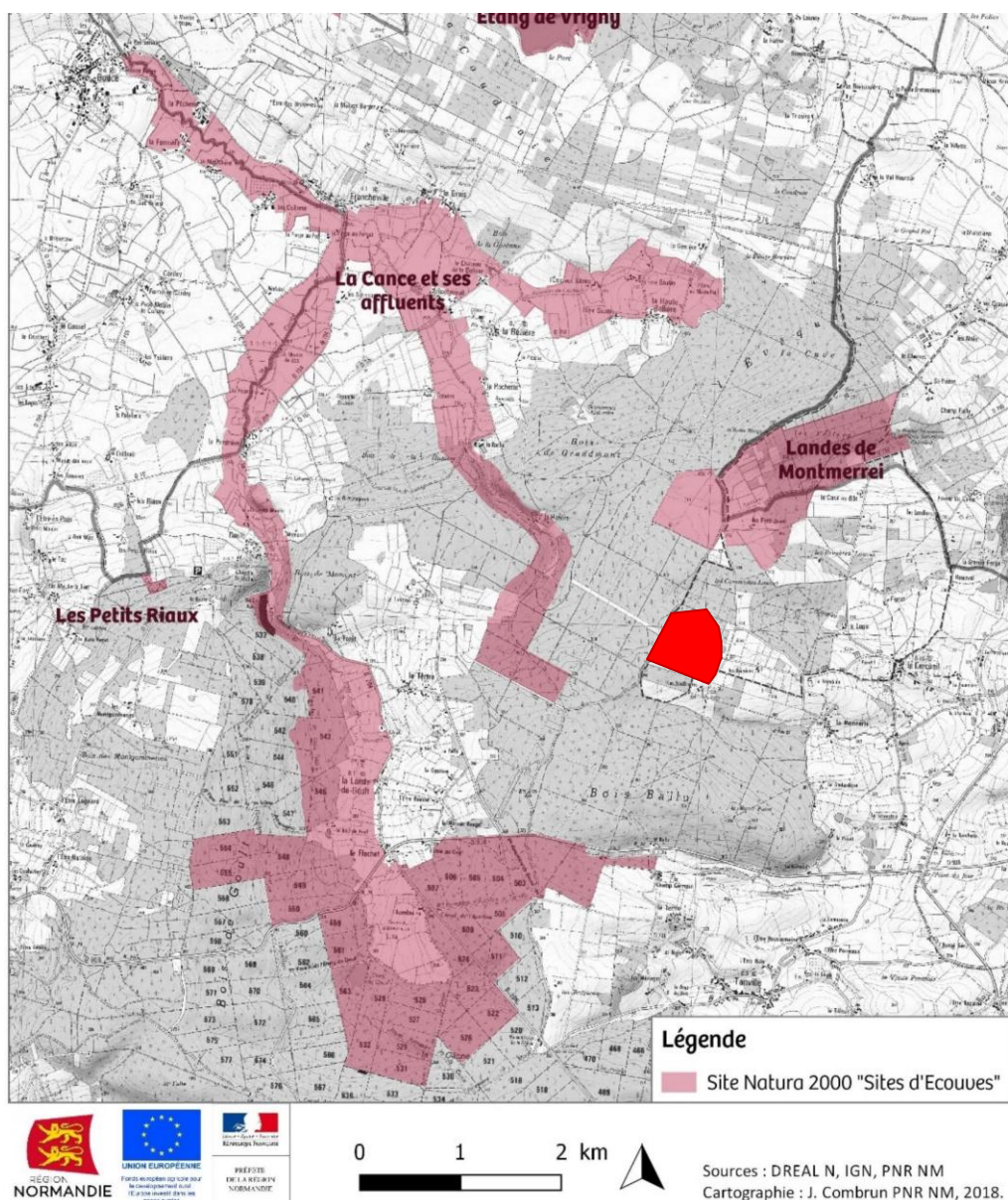
Le site des Prés Jean, se situe au nord-est du Parc naturel régional Normandie-Maine, sur les communes de La Bellière et du Cercueil. Il est inclus dans le bassin versant hydrographique Seine-Normandie. Par ailleurs, il est intégré au périmètre Natura 2000 « Sites d'Écouves » dont le Parc est animateur depuis 1999.



Localisation du périmètre Natura 2000 « Sites d'Écouves »

Propriété du Parc naturel régional Normandie-Maine depuis 2003, le site s'étend sur 38,45 hectares, au nord de la forêt d'Écouves dans le Bois l'Évêque. Les Prés Jean sont composés :

- de pelouses et prairies humides à sèches ;
- de landes à callune et à ajonc nain ;
- de fourrés à prunelliers, fougères et genêts ;
- de mares ;
- d'un ancien bâtiment en pierre et de trois abris en bois.



Localisation des Prés Jean (en rouge) au sein du périmètre Natura 2000 « Sites d'Écouves »

Parcelles cadastrales du site des Prés Jean.

Numéro	Commune	Surface
F73	La Bellière	24 ha 50 a 90 ca
F74	La Bellière	0 ha 26 a 50 ca
F75	La Bellière	13 ha 69 a 58 ca
F71	La Bellière	0 ha 2 a 07 ca
A255	Le Cercueil	0 ha 0 a 92



Cadastre des Prés Jean.

II. Patrimoine naturel remarquable

Habitats naturels

Quatre habitats naturels remarquables ont été identifiés sur le site, tous d'intérêt européen. Les enjeux pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » vont de modérés à élevés. Parmi eux, la pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique, d'intérêt européen prioritaire (*), est devenu très rare en Normandie. Ces habitats sont généralement menacés par des pratiques agricoles intensives (engrais, cultures, drainage) ou par les plantations de résineux. Sur ce site, la principale menace est aujourd'hui la dynamique naturelle du boisement, qui réduit progressivement les surfaces de pelouses et prairies indispensables au développement des espèces les plus remarquables.

Code EUR	Type d'habitats d'intérêt européen concernés	État de conservation dans le secteur en 2011	Importance de l'habitat évalué dans le projet de DOCOB (2016)	Vulnérabilité de l'habitat sur le secteur
3260	Végétation flottante des renoncules des rivières planitiaires	Indéterminé	Faible	Forte
4010	Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	Moyen	Fort	Moyenne
6410	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	Favorable	Modéré	Forte
6230*	Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	Indéterminé	Modéré	Moyenne

Flore remarquable

Le site accueille actuellement cinq espèces de flore relativement rares. Elles sont présentes sporadiquement sur le site. Notons, la présence du genêt des anglais *Genista anglica*, espèce inscrite comme quasi-menacée en Normandie.



Genêt des anglais

Taxon	Nom vernaculaire	Rareté régionale
<i>Carex nigra</i>	Laîche noire	AR
<i>Carex rostrata</i>	Laîche à bec	AR
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	AR
<i>Genista anglica</i>	Genêt des anglais	R
<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc raide	R
<i>Sphagnum sp.</i>	Sphaigne	-

Faune remarquable

Le site accueille plusieurs espèces animales remarquables principalement liées aux milieux ouverts.

Pour l'avifaune, il abrite entre autres la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre, le pipit des arbres, la tourterelle des bois. L'hiver, le site est utilisé comme dortoir par le busard Saint-Martin.

Les mares accueillent plusieurs espèces d'amphibiens : les tritons alpestre, palmé et plus rare le triton marbré, la grenouille rousse, l'alyte accoucheur, le crapaud commun/épineux, la salamandre tachetée et la rainette arboricole.

Les reptiles présents sont : le lézard vivipare, la couleuvre à collier et la vipère péliade, cette dernière est en raréfaction.

Pour les insectes, notons la présence du damier de la succise, papillon d'intérêt européen, protégé au niveau national, se reproduisant dans les prairies mésohygrophiles. Le petit collier argenté, papillon en régression au niveau régional est aussi présent. Le leste verdoyant, une libellule rare et menacée en Normandie, le criquet verdelet et l'*Agabus melanarius*, un coléoptère rare des mares acides ombragées ont également été recensés.



Damier de la succise



Triton marbré



Busard Saint-Martin (mâle)



Criquet verdelet



Leste verdoyant



Pie-grièche écorcheur

III. Fonctionnalité des zones humides

Sur les 38 hectares, plus de 65% sont des habitats liés aux zones humides : dont les plus notables sont les prairies paratourbeuses et les landes humides et les mares. La réhabilitation des zones humides en tête de bassin versant est cruciale pour la biodiversité, la régulation des crues et la qualité de l'eau.

Par ailleurs, les zones humides en bon état sont des puits de carbone, stockant de grandes quantités de carbone dans leur sol et leur végétation. La réhabilitation de ces zones peut contribuer à atténuer le changement climatique en réduisant les niveaux de CO₂ dans l'atmosphère.

IV. Historique du site

Le site des Prés Jean était la propriété de Monsieur Vanuxem, habitant dans le bâti situé en bordure nord du site. Une partie des parcelles déjà en prairie était exploitée par Monsieur et Madame Audra, agriculteurs sur la commune du Cercueil avec un pâturage ovin.

Suite au décès de Monsieur Vanuxem en 2000, les héritiers ont choisi de vendre la propriété. Un projet de décharge était prévu sur le site, la SAFER (Société d'aménagement foncier d'établissement rural) a préempté le terrain pour raison environnementale. Grâce à une collaboration entre la SAFER et la DIREN (actuellement DREAL), le PNR Normandie-Maine, en tant qu'opérateur du site Natura 2000, en raison de son implication locale pour la préservation de l'environnement, est devenu le nouveau propriétaire des Prés Jean en décembre 2003.

Montant d'achat du foncier (actes notariés compris) :

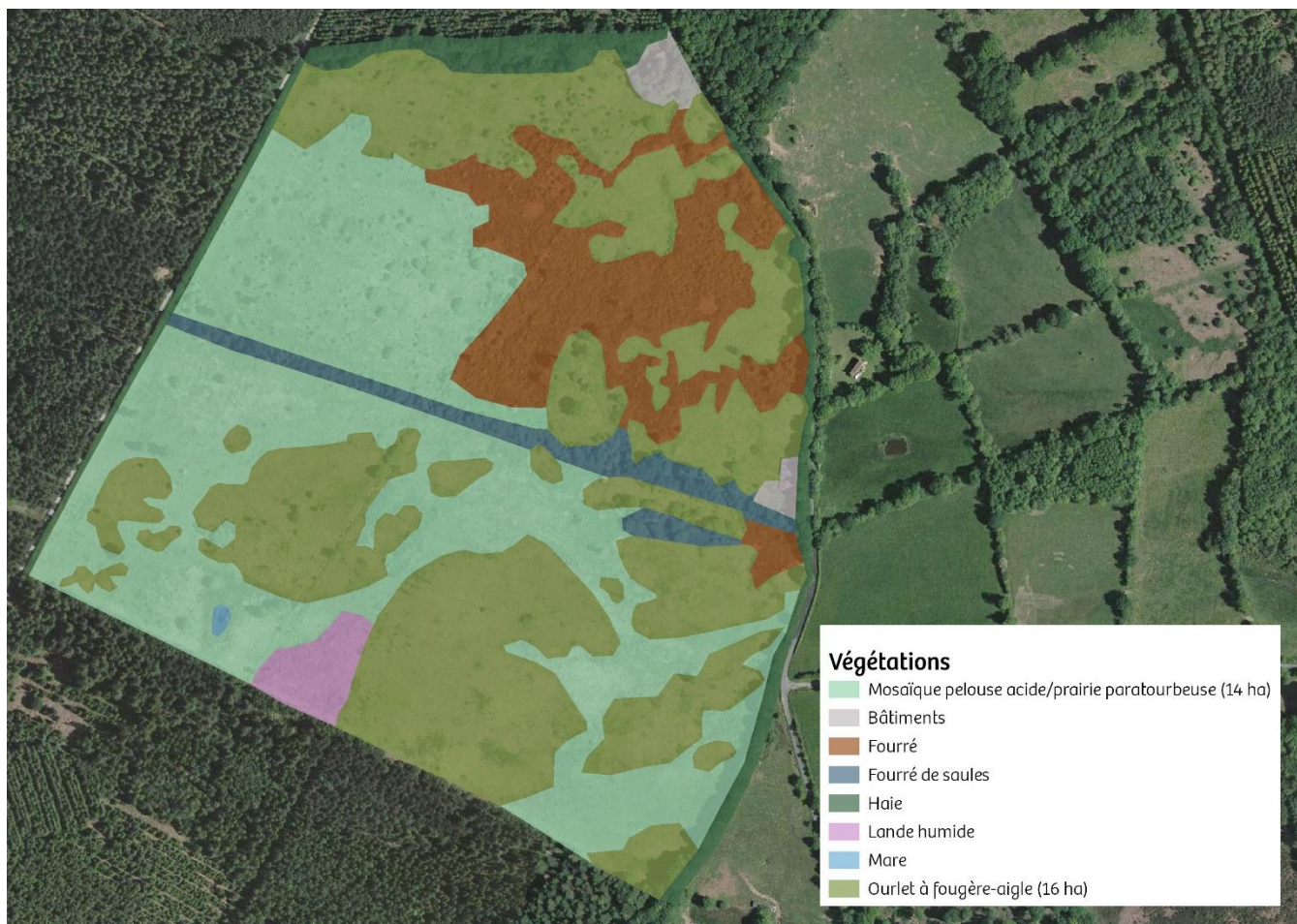
43 970 euros – Acquis avec des subventions

Région Basse-Normandie : 8 794 euros

DIREN Basse-Normandie : 35 176 €

Le Parc devient propriétaire de **38,76 ha** occupé essentiellement par des prairies, fourrés et landes à fougère. Le terrain comprend également **les vestiges d'une ancienne habitation** et **deux abris en bois, tôle et fibro-ciment** (qui servaient au stockage de fourrage et matériel agricole et d'abris pour les animaux). Au niveau des abris, il y a également d'anciens **dépôts de déchets** initialement d'origine agricole (pneus, bidons, plastiques, ferrailles...). La proximité de la route a favorisé l'arrivée de nouveaux déchets sauvages qui ont alimenté les dépôts initiaux.

Cartographie simplifiée des habitats en 2024



L'absence de gestion agro-pastorale au sein des Prés Jean entraîne une évolution progressive des habitats naturels. Les pelouses acides, les prairies para-tourbeuses et les landes humides, qui caractérisent cette zone, sont progressivement envahies par des ourlets de fougères-aigle. Cette dynamique est particulièrement visible au nord-est du site. Ces ourlets présentent une structure monospécifique, limitant considérablement la biodiversité présente en comparaison avec les milieux ouverts plus variés. Cette évolution entraîne un déclin alarmant des habitats naturels ouverts remarquables et des espèces végétales et animales qu'ils abritent.

Parallèlement, les mares présentes sur le site subissent également une dynamique de comblement, réduisant leur fonctionnalité et leur capacité d'accueil pour les amphibiens, les odonates et la végétation aquatique.

Enfin, la restauration de l'hydraulique, notamment par le comblement des fossés, apparaît comme une mesure essentielle pour préserver l'intégrité des habitats du site, en particulier les prairies humides.



VI. Evolution des végétations du site

Depuis les années 1970, la végétation du site a considérablement évolué, avec une expansion marquée des ourlets à fougère-aigle et des fourrés. Alors qu'ils ne couvraient que moins de 10 % du site à cette époque, ils occupent aujourd'hui près de 80 % de la surface en 2023. Cette progression rapide menace gravement les habitats naturels de pelouses et de landes qui dominaient autrefois le site. La faune et la flore spécifiques, particulièrement adaptées à ces milieux ouverts, sont désormais en déclin.

1970



2023



VII. Propositions de programme d'actions

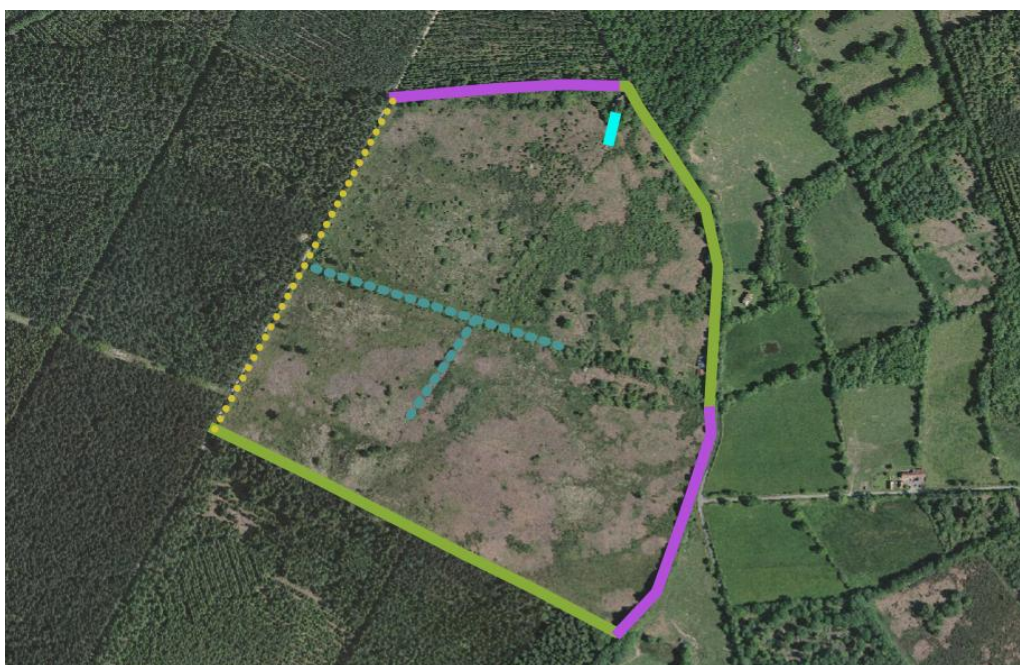
La démolition des abris en ruine, la dépollution des sols et le retraitement des déchets du quart nord-est du site feront l'objet d'actions via des recherches de financements parallèles.

- Gestion des milieux naturels

Restauration de l'ensemble des clôtures et barrières (environ 4 000 ml) :

La restauration des clôtures et barrières est cruciale pour lutter contre l'embroussaillage en permettant le retour du pâturage. Cela contribuera à prévenir la fragmentation des habitats et à maintenir l'intégrité des écosystèmes.

Entretien des haies bocagères (environ 3 000 ml avec des modes d'entretien différent selon les alignements présents) :

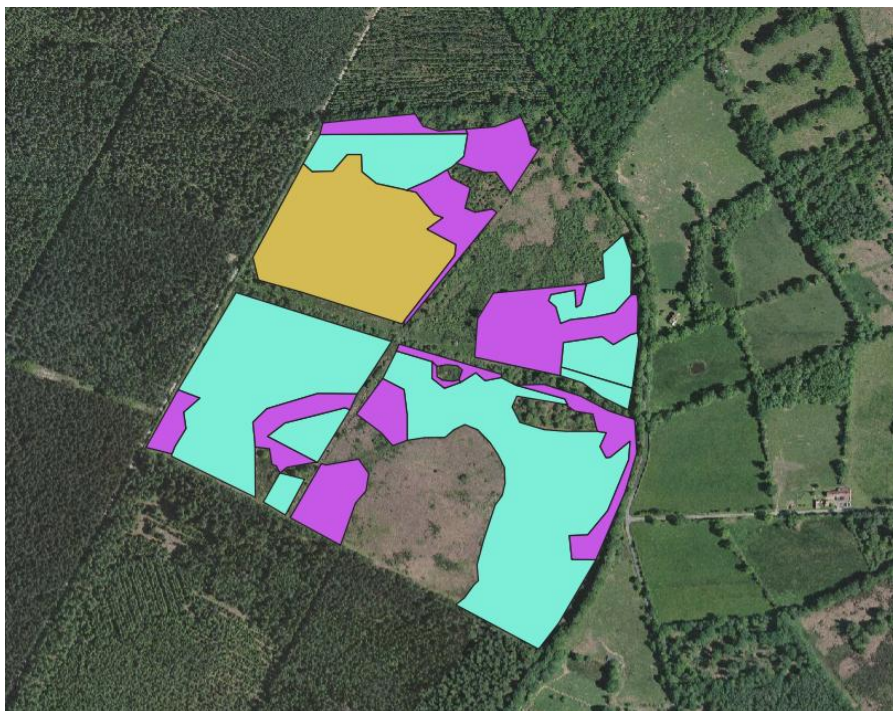


Ligne pleine violette = Entretien du linéaire de haie ; Ligne pleine bleue = Dégagement d'une entrée ; Ligne pleine verte = Recépage avec sélection des beaux sujets ; Pointillé en bleu = entretien de la ripisylve ; Pointillé en jaune = Entretien du linéaire + taille d'arbres en têtard

Les haies bocagères jouent un rôle essentiel en termes de connectivité écologique, de protection contre l'érosion et de fourniture d'habitats et de corridors pour la faune. Leur entretien régulier est nécessaire pour assurer leur pérennité et leur fonctionnalité.

Restauration des milieux naturels d'intérêt :

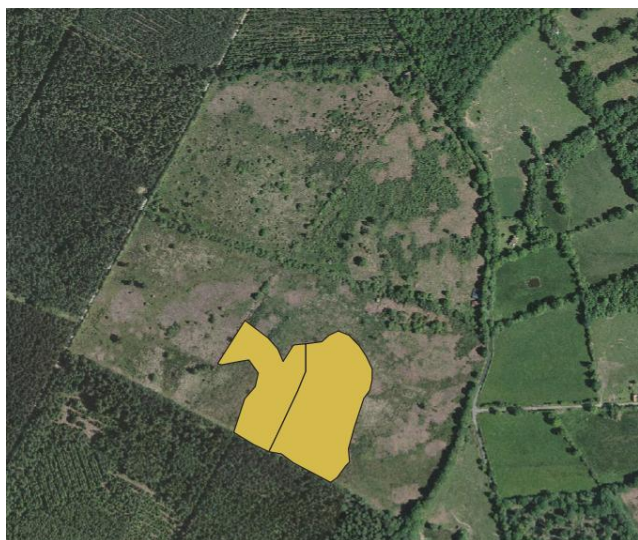
- Broyage et/ou fauche avec exportation (24,5 ha) avec les modalités suivantes :



En bleu les zones non embroussaillées, en violet les zones embroussaillées et piquetées de ligneux de diamètre 15-40cm qui feront l'objet de coupe et de dessouchage pour être remise en prairie, en orange, zone à fort enjeu faune et flore nécessitant une action de fauche et un travail minutieux pour limiter les ligneux tout en recréant un itinéraire de fauche.

Le broyage des déchets végétaux et leur exportation aident à éliminer les espèces envahissantes. La fauche avec exportation du foin permet de restaurer et/ou d'entretenir les habitats ouverts de pelouses et de prairies ;

- Décapage expérimental de quelques secteurs (4,5 ha) :



Le secteur concerné par cette intervention est très largement envahi par la fougère-aigle comme l'illustre la photo ci-dessus.

Cette méthode permet de restaurer les milieux naturels en éliminant les couches de sol altérées par la fougère, favorisant ainsi la régénération des écosystèmes de pelouses ou de landes ;

- Restauration des mares (trois mares) :



Le curage et le reprofilage des berges des mares sont nécessaires pour restaurer leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité ;

- Restauration de la fonctionnalité des zones humides (700 ml - bouchage des fossés drainants) :



Cette action est cruciale pour restaurer la fonctionnalité des zones humides en régulant le niveau d'eau.

Mise en place d'un pâturage extensif (sans coût) :

- Lancement d'un appel à candidature avec un cahier des charges : celui-ci sera lancé pour sélectionner un ou deux agriculteurs intéressés par la mise en place d'un pâturage extensif ou d'actions de fauche ciblées adaptées aux enjeux de conservation des milieux naturels. Le cahier des charges précisera les attentes et les exigences en termes de gestion durable des terrains, de préservation de la biodiversité et de respect des habitats sensibles.
- Préparation d'un bail à clauses environnementales : Incluant des clauses environnementales, il sera préparé pour encadrer la relation entre le Parc et les agriculteurs sélectionnés. Ce bail détaillera les modalités de gestion du pâturage, les engagements en matière de conservation des milieux naturels, ainsi que les mesures à prendre pour protéger les espèces remarquables identifiées.

Réappropriation du site pour la sensibilisation à l'environnement

Une réappropriation du site pour la sensibilisation à l'environnement pourrait constituer un levier important pour le développement d'actions de sensibilisation grand public et scolaire. Des animations ponctuelles, comme celles déjà menées par le Parc (ex. Fréquence Grenouille, inventaires participatifs des papillons), pourraient être relancées pour mobiliser la population autour de la biodiversité locale.

À plus long terme, un projet structurant pourrait être envisagé pour renforcer l'accueil du public. La conservation de la structure en pierre du hangar au nord, après vérification des impacts potentiels de la toiture en fibro-ciment, permettrait de créer un préau adapté pour des activités éducatives en plein air (Aire terrestre éducative). La charpente pourrait être restaurée avec des bacs acier provenant d'autres structures présentes sur le site, et un bardage en bois pourrait servir de support à des expositions temporaires sur la faune et la flore locales. L'aménagement de ce préau inclurait des tables de pique-nique et des panneaux explicatifs sur la biodiversité du site.

Parallèlement, un parcours de découverte pourrait être créé à travers les 38 hectares du site, jalonné de panneaux pédagogiques installés sur des socles en bois pour informer sur les espèces animales et végétales présentes (damier de la succise, busard Saint-Martin, genêt des Anglais, etc.) ainsi que sur la gestion écologique des lieux. L'installation de ce type d'équipements devra être réalisée en intégrant les coûts de conception, d'entretien et de mise en œuvre des infrastructures afin de garantir une sensibilisation durable et de qualité.

Inscription du site dans la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)

Le site des Prés Jean pourrait bénéficier de protections réglementaires supplémentaires telles qu'un Arrêté de protection des habitats naturels (APHN) et un Arrêté de protection de biotope (APB).

L'application de ces mesures, prises par le préfet de département, garantirait une protection renforcée face aux risques liés aux activités humaines ou à la dynamique naturelle indésirable, comme l'extension des fourrés ou l'évolution vers des boisements fermés. De même, un APB serait une solution complémentaire pour protéger les espèces animales et végétales sensibles en s'assurant que leurs habitats demeurent intacts et fonctionnels. Cette démarche serait particulièrement pertinente sur ce site, vu son intérêt pour la conservation des habitats rares en Normandie et sa contribution à l'écosystème local et au réseau Natura 2000.

Les agents du Parc se tiendront à la disposition de la DREAL Normandie afin de monter les dossiers permettant les classements indiqués.